

# Dispositions légales dans la pratique de la médecine vétérinaire (VETE-0470-1)

## 3<sup>ème</sup> GMV

Prof. Claude SAEGERMAN

Département des maladies infectieuses et parasitaires,  
Service d'épidémiologie et analyse de risques  
appliquées aux sciences vétérinaires

[Claude.Saegerman@ulg.ac.be](mailto:Claude.Saegerman@ulg.ac.be)

27/04/2014

<http://www.dmipfmv.ulg.ac.be/epidemiovet/>



# INTRODUCTION

- prérequis :
  - cours d'épidémiologie et d'analyse de risques
  - cours de pathologie des maladies bactériennes, virales et parasitaires animales
  - cours de vaccinologie générale et appliquée à la médecine vétérinaire, immunopathologie générale
  
- objectif principal :
  - être opérationnel sur le terrain donc :
  - procurer une base de réflexion permettant
  - d'avoir les bons réflexes face à l'observation
  - de signes d'appel d'une maladie infectieuse (transmissible)
  - aussi être acteur d'un réseau d'épidémiosurveillance

# Qualifications professionnelles des vétérinaires officiels

- ❑ Sont régies par le règlement (CE) N° 854/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29.04.2004 (annexe I, section III, chapitre IV)
  
- ❑ Seuls les vétérinaires ayant réussi un test répondant aux exigences suivantes peuvent être nommés vétérinaires officiels :  
22 domaines dont :
  - La législation nationale et communautaire relative à la santé publique vétérinaire, à la sécurité alimentaire, à la santé animale, au bien-être des animaux et aux substances pharmaceutiques
  - Les principes, concepts et méthodes de l'analyse des risques
  - L'épidémiologie diagnostique



**EVOLVING VETERINARY EDUCATION  
FOR A SAFER WORLD**  
PARIS, FRANCE, 12-14 OCTOBER 2009



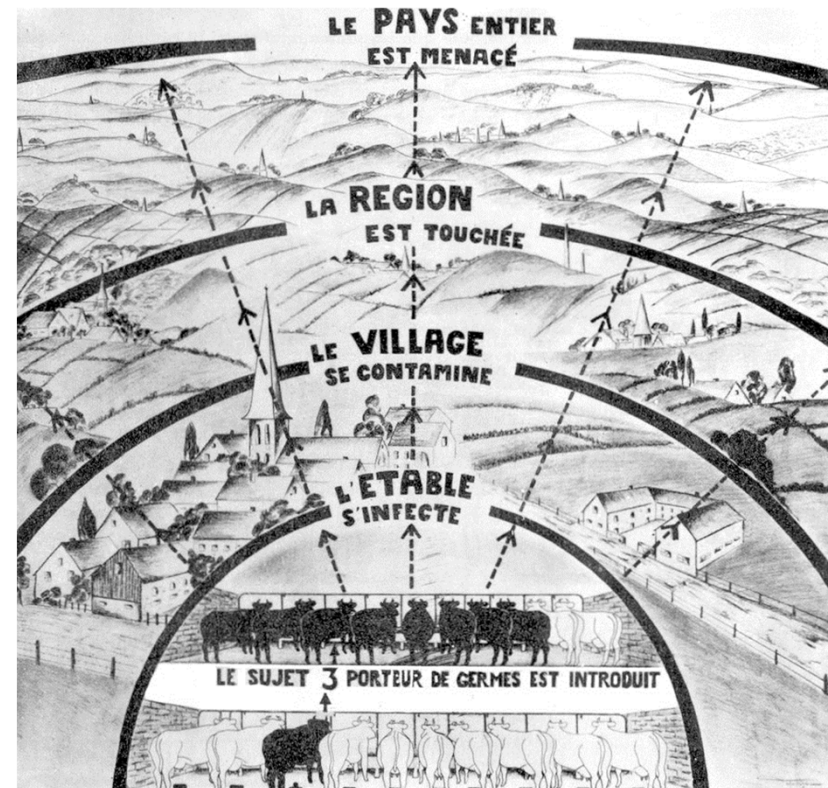
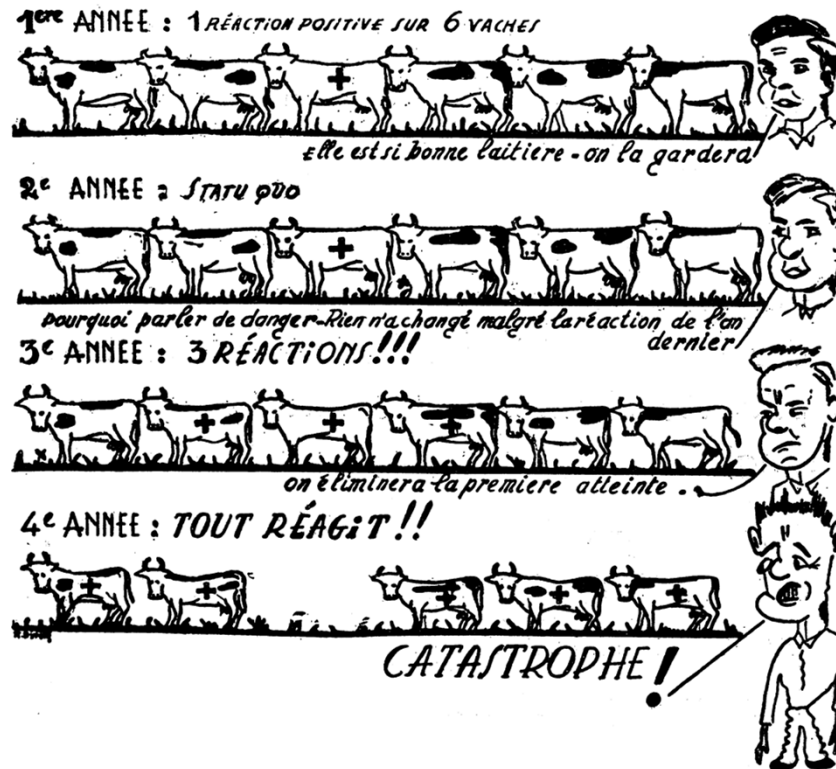
## RECOMMENDATIONS

### CONSIDERING:

1. The need to increase the capacity of all countries worldwide to create or maintain national animal health and veterinary public health systems that cover all national territories and are able to provide surveillance, and early detection of, and rapid response to any natural or intentional aquatic and terrestrial animal disease outbreak;

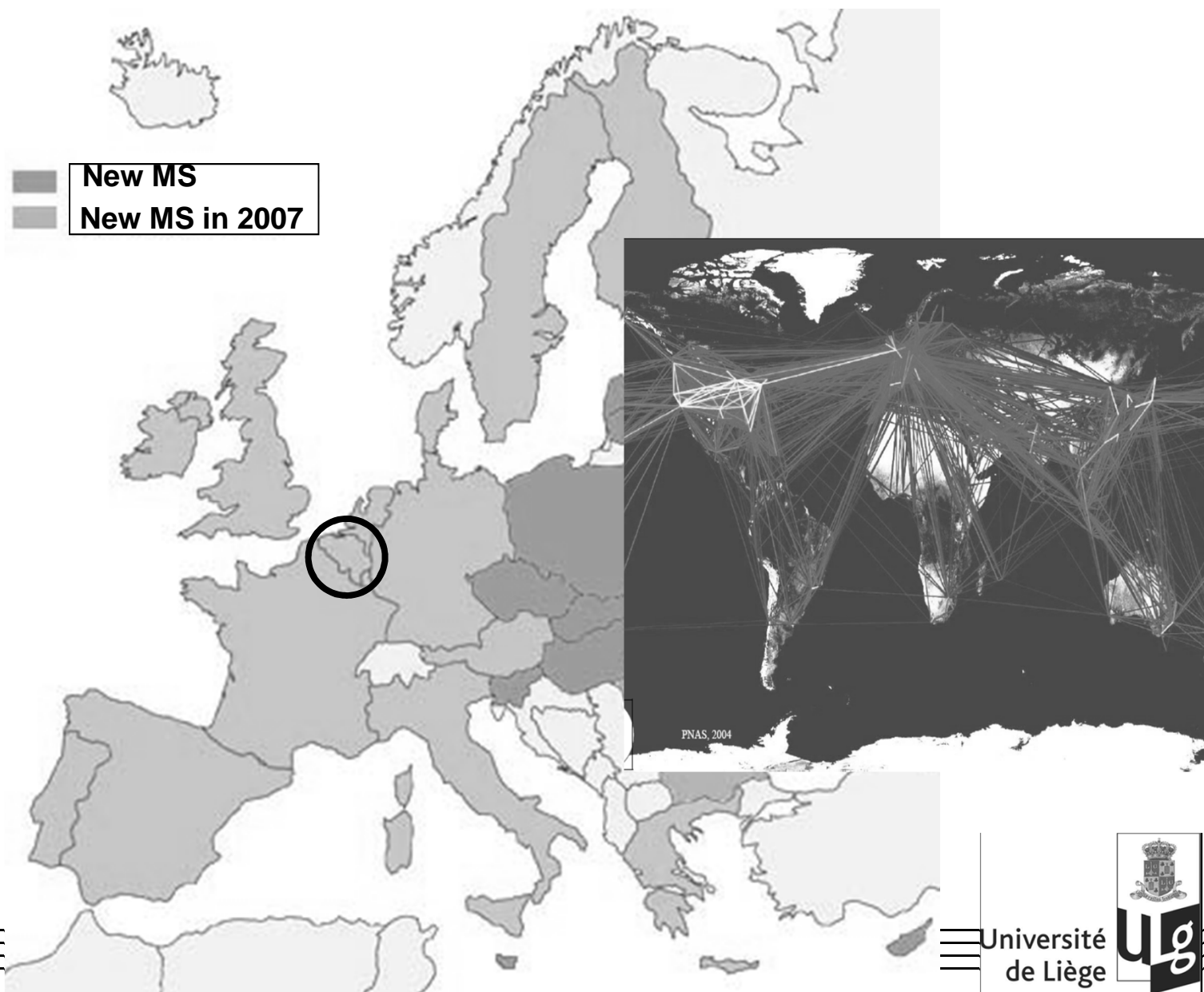
[http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Conferences\\_Events/sites/deans2009/Conclusions\\_and\\_recommendations\\_FINAL\\_30\\_novembre\\_09\\_ANG\\_b.pdf](http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Conferences_Events/sites/deans2009/Conclusions_and_recommendations_FINAL_30_novembre_09_ANG_b.pdf)

# Quel est le défi ?



Eviter la propagation des maladies animales  
dans et en dehors des troupeaux

# La Belgique : une plaque tournante située au centre de l'Europe



27/04/2014

Université  
de Liège



# Quels sont les enjeux ?

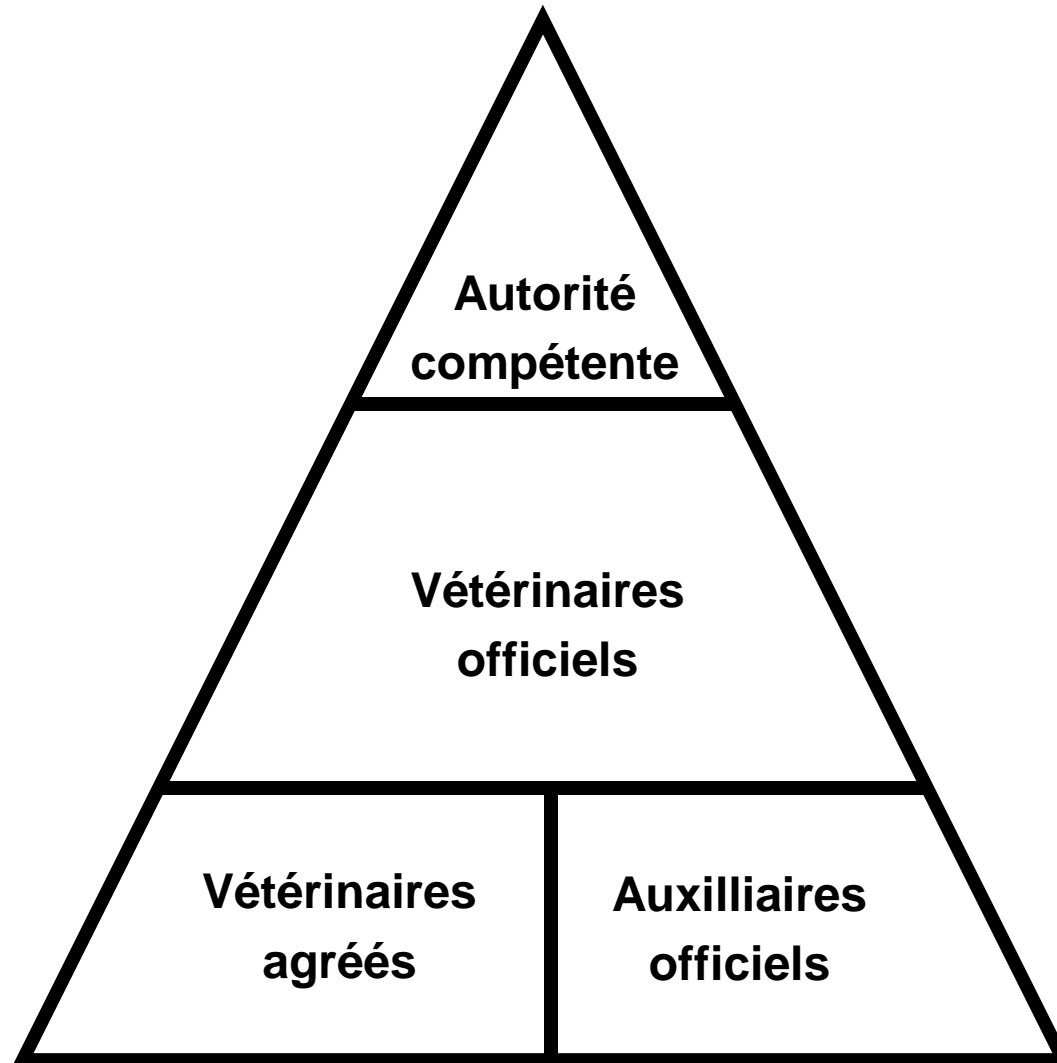
- La santé publique vétérinaire en premier lieu
  
- Contrairement à l'Union européenne qui est importatrice nette de produits agroalimentaires, la Belgique se caractérise par un solde positif de sa balance commerciale
  
- L'Union économique belgo-luxembourgeoise joue un rôle important dans le commerce européen des produits agricoles et agro-industriels (Europe des 15) :
  - 6ème place pour les importations (15,9 milliards €)
  - 4ème place pour les exportations (17,2 milliards €)

# Maintenir et augmenter la balance commerciale

- garantir la sécurité sanitaire des produits agricoles d'origine animale
  
- Exemple de la filière bovine qui a obtenu :
  - une reconnaissance opérationnelle du réseau de surveillance des exploitations bovines (décision 2002/544/CE)
  - un statut sanitaire élevé du cheptel bovin (décision 2003/467/CE – Brucellose et tuberculose bovines)



# Définitions administratives (1)



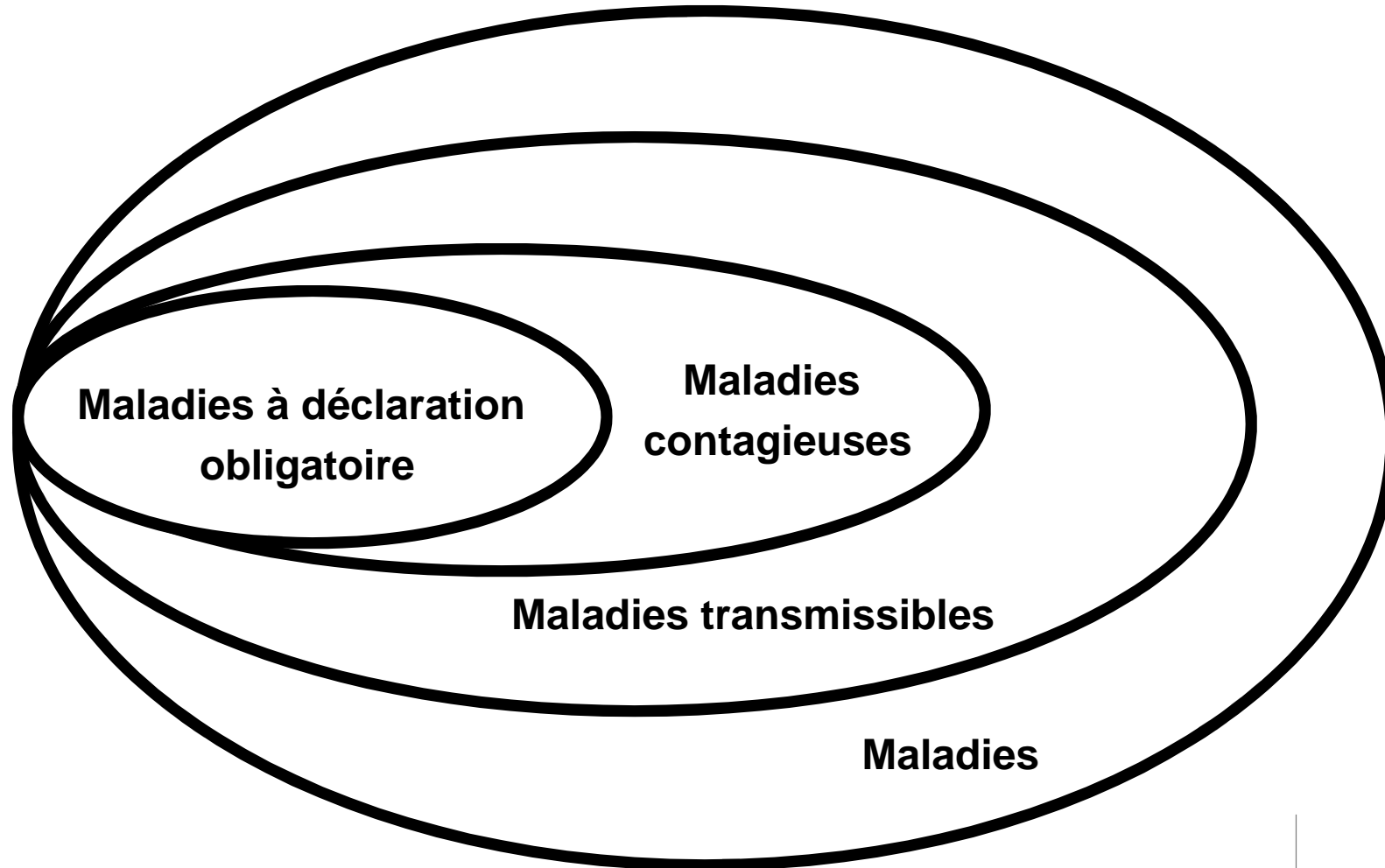
# Définitions administratives (2)

- **Autorité compétente** : l'autorité centrale d'un Etat membre compétente pour effectuer des contrôles vétérinaires ou toute autorité à laquelle cette compétence a été déléguée (en Belgique, l'Agence fédérale pour la Sécurité de la chaîne alimentaire - AFSCA)
  
- **Contrôle officiel** : toute forme de contrôle effectué par l'autorité compétente pour vérifier le respect de la législation relative aux denrées alimentaires, y compris les règles concernant la santé animale et le bien-être des animaux :
  - Contrôle d'identification
  - Contrôle documentaire
  - Examen clinique
  - Examens complémentaires

# Définitions administratives (3)

- ❑ **Vétérinaire officiel** : un VT habilité à agir en cette capacité et nommé par l'autorité compétente;
- ❑ **Vétérinaire agréé** : un vétérinaire désigné par l'autorité compétente en vue d'exécuter pour le compte de cette dernière des contrôles officiels spécifiques sur les exploitations;
- ❑ **Auxiliaire officiel** : un auxiliaire habilité à agir en cette capacité, nommé par l'autorité compétente et travaillant sous l'autorité et la responsabilité d'un vétérinaire officiel

# Définitions épidémiologiques (4)



# Définitions épidémiologiques (5)

- ❑ **Maladie** : perturbation non compensée d'une ou de plusieurs fonctions d'un organisme vivant
- ❑ **Maladie transmissible** : maladie dont l'agent peut être transmis et retransmis à des organismes. Une maladie peut être transmissible mais non contagieuse si elle exige pour sa transmission l'intervention d'un vecteur
- ❑ **Maladie contagieuse** : maladie transmise par contact direct ou indirect avec un organisme source de l'agent pathogène
- ❑ **Maladie à déclaration obligatoire** : maladie inscrite sur une liste définie par les autorités gouvernementales et dont la constatation implique la déclaration aux autorités
- ❑ **Zoonose** : maladie ou infection qui se transmet naturellement des animaux vertébrés à l'homme et vice-versa

Modalités de transmission	Maladies transmissibles						
	Contagieuses					Non contagieuses	
Contacts directs	+	+	-	+	-	-	-
Contacts indirects	+	+	+	-	+	-	-
Vecteurs	+	-	+	-	-	+	-
Exemple	PPA	FA	Anémie infectieuse des équidés	Maladies vénériennes	Strongyloses	Maladie de Lyme	Tares génétiques

# Plan

- ❑ Chapitre 1 – Introduction
- ❑ Chapitre 2 – Le cadre législatif
- ❑ Chapitre 3 – Identification, enregistrement, traçabilité, notification obligatoire, guides sectoriels d'autocontrôle
- ❑ Chapitre 4 – Laboratory information management system
- ❑ Chapitre 5 – Epidémiosurveillance
- ❑ Chapitre 6 – Zoonoses (ré-)émergentes : défis et opportunités
- ❑ Chapitre 7 – Enzoooties
- ❑ Chapitre 8 – Epizooties